

Corrections au mémoire de preuve de l'ACEF Québec du 8/01/2003

p. 13 avant dernier paragraphe, 1ere ligne : nationalisation de l'électricité en 1963 :

p. 19, quatrième point traité :

- le revenu requis pour la division distribution/service à la clientèle diminue ainsi au cours de ces deux années de 2 229,9 M\$ à 2 205,4 M\$, soit une baisse de 1,1%. (voir correction suivante du tableau p. 20)

p. 20, tableau, ligne à corriger : (l'amortissement avait été ajouté deux fois)

Dépenses/Revenus en M\$	2000-01	2002-03	Hausse 2002/2000	% hausse 2002/2000
Requis distri./service clientèle	2 229,9	2 205,4	-24,5	-1,1 %

p. 31 tableau, partie du bas, 3e colonne : Pointe non coïncidente (FR2 et FR3)

p. 35, paragraphe du bas,

- 2e ligne : pointe annuelle non coïncidente (FR2)

- 5e ligne, on devrait lire : "ainsi que les coûts du réseau de basse tension (39% des coûts alloués selon les abonnements et 61% selon la puissance de pointe annuelle non coïncidente (FR3))

p. 30, 2e paragraphe, 1ere ligne : H.Q. utilise la méthode du réseau de taille minimum